

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

Présents :

SCP

Ian Kerr
Jay Davis
Natalie Bolton

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard
Chris Pleasants

Conseillère

Pascale DeRycke

Invités

Julien Rochon
Carmen Suchorab
Andrea Smith
David Soltis
Terry Kelly
Allison Rogers
Jillian Woods
Francis Debrienne
Dan Gilbert
Virginie Tremblay

Points permanents

Mot d'ouverture

La SCP indique que Marie-Claude Page participera aux réunions d'aujourd'hui de 10 h à 14 h. Comme mentionné précédemment, Marie-Claude est la directrice générale intérimaire, Santé et sécurité, mais ne va pas intégrer le Comité à titre de membre à temps plein pour l'instant.

1. Affectations d'EDSC

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion :

Cet élément est reporté à la réunion du 28 novembre 2018.

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité, y compris celles sur la violence en milieu de travail.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

Discussion :

Cet élément est reporté à la réunion du 28 novembre 2018.

3. Formation sur la sécurité

Invités : Andrea Smith, David Soltis

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des activités énoncées à l'annexe DD et d'autres activités de formation sur la sécurité.

Discussion :

Le Comité examine la mise à jour de la présentation de l'annexe DD et indique l'ajout d'une colonne de données permettant de comparer les données des années précédentes. La SCP indique utiliser à présent la base de données des CLMSS pour déterminer l'admissibilité et que les membres du CLMSS doivent être inscrits comme étant actifs, pour aider à combler les besoins en formation. Le STTP demande la liste de tous les membres ~~du~~ des CLMSS, ainsi que des représentants en matière de santé et de sécurité. Le STTP déclare qu'il y a du roulement en raison du fait que le temps accordé aux comités pour accomplir le travail est toujours insuffisant, ce qui cause de la frustration et du découragement. Le STTP recommande que le Comité fasse une recherche plus approfondie afin de comprendre les raisons de ce roulement.

Le STTP déplore que la SCP entendais former des travailleuses et travailleurs pour le module 5 sans reçu au préalable la formation des modules 1 et 2.

Le STTP demande une échéance visant le rattrapage-ce retard relatif à l'annexe DD, modules 1 et 2 pour les employées et employés qui ont reçu le module 5. La SCP indique qu'elle ne peut donner de date, mais s'engage à en faire une priorité. Le STTP souhaite ajouter ~~un~~ cet élément au rapport. La SCP répond qu'elle discutera de cette question à l'interne.

La SCP demande également l'aide du STTP pour trouver des animateurs pour le module 6. Le STTP déclare qu'il a de l'information sur des problèmes relatifs à la formation des formateurs. La SCP lui demande de la transmettre au comité.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira la liste des membres du CLMSS et des représentants en matière de santé et de sécurité.
2. La SCP considèrera ajouter les employées et employés qui ont reçu le module 5 et attendent toujours de recevoir la formation des modules 1 et 2 au rapport.
3. Le STTP transmettra l'information sur les problèmes relatifs à la formation des formateurs.

4. Mises à jour sur le parc de véhicules :

Invité : Julien Rochon

Aperçu :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules.

Discussion :

Le STTP soulève les préoccupations suivantes :

Camions de cinq tonnes – Toronto Ouest (4567, Dixie Road) problèmes de réparations à régler. Le STTP indique que les «rapports de conditions dangereuse» n'ont pas été fournis et demande des exemplaires.

Peterborough, Ontario – Le STTP souhaite avoir des renseignements sur l'incendie d'un VCD de FFRS. Le STTP demande si une directive a été émise par la SCP à l'effet que les transmissions ne doivent pas être réparées tant que le véhicule fonctionne.

Essai de contrôle des émissions – Le STTP souhaite avoir un aperçu d'en quoi consiste l'essai de contrôle des émissions et de sa procédure. La SCP explique que ces essais sont effectués par un tiers à tous les deux ans et soumis à des normes.

Systèmes de chauffage des camions Grumman – Le STTP souhaite voir ces systèmes de chauffage ajoutés aux inspections de l'entretien préventif.

Fisherville, Ontario – Concernant l'exposition d'un FFRS aux gaz d'échappement, un problème d'entretien préventif mal effectué semble exister. Le STTP déclare qu'il aurait aimé voir des soins médicaux offerts à l'employé. Le STTP suggère qu'une note d'information à l'intention des superviseurs pourrait être émise pour rappeler les risques entourant l'exposition au monoxyde de carbone. Le STTP demande aussi si des dispositifs de contrôle du monoxyde de carbone pourraient être installés dans les véhicules.

NVLL – La SCP déclare que deux réponses ont été reçues pour les appels d'offres. Des essais sont en cours en Ohio, aux États-Unis. La SCP ajoute que le STTP sera intégré au processus à l'étape de la conception finale. Un tiers procédera aussi à des mises à l'essai. La SCP confirme que les spécifications comprennent une solution de VCD et de 4 x 4.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au STTP une copie des «Rapports de conditions dangereuse» pour Toronto Ouest.
 2. La SCP fera le suivi concernant le véhicule de conduite à droite de Peterborough.
 3. La SCP fournira au STTP le processus des tests d'émission par écrit.
 4. La SCP considérera ajouter la vérification des systèmes de chauffage à la liste de l'entretien préventif.
 5. La SCP assurera le suivi concernant la possibilité d'ajouter des détecteurs de monoxyde de carbone dans les véhicules.
- 5. Déneigement et dégagement**
Invités : Carmen Suchorab et Luc LaFrance

Aperçu :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter du déneigement et du dégagement des établissements de la SCP (gérés par le groupe Biens immobiliers) et du matériel de rue (géré par le groupe Adressage et livraison).

Discussion :

Installations : (Carmen Suchorab)

Le Comité examine une présentation sur ce qui a bien fonctionné lors de la dernière saison hivernale et ce qui est mis en place pour la saison à venir. Le déneigement sera ajouté à l'appel des activités quotidiennes, ce qui contribuera aussi à faciliter l'intervention du niveau supérieur au besoin. Le STTP déclare qu'il souhaite s'assurer que les membres du CLMSS font partie de toutes les réunions de planification sur les emplacements.

La SCP indique qu'il y a une pénurie de sel à l'échelle mondiale. Elle a acheté au préalable des stocks suffisants pour cette saison et a un plan de secours au besoin.

Matériel de rue : (Terry Kelly)

La SCP indique que tout est prêt pour la saison à venir; les contrats sont dans la même situation que l'année précédente. Le STTP s'informe sur qui est responsable pour le nettoyage du sable en face des BPCOM à la fin de la saison. La SCP explique que ça doit être rapporté à la gestion locale et que cette fonction fait partie des responsabilités des entrepreneurs.

Points inscrits à l'ordre du jour

6. Maintenance – Outils de travail sur la sécurité électrique (19 septembre 2018)

Invités : Dan Guilbert, Kevin Kernohan

Aperçu :

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés et de toutes les personnes touchées par son travail.

Discussion :

Le Comité examine une présentation qui explique qu'une formation de mise à jour sur la sécurité électrique commencera à être déployée pour les employés des groupes 3 et 4 (Maintenance). Il s'agira d'une formation en ligne de 45 minutes qui devra être suivie tous les trois ans pour rafraîchir les connaissances. Cette formation est d'appoint et n'est pas obligatoire au terme de la loi. Ce programme intègre des évaluations. La SCP confirmera qu'un score de réussite de 80 % est nécessaire.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira ses commentaires sur la formation.
2. La SCP confirmera si le score de réussite est bien de 80%.

7. Maintenance et Services techniques – Entreposage des produits dangereux aux fins de destruction (19 septembre 2018)

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés, et de toutes les personnes touchées par son travail.

Discussion :

Le Comité examine une présentation expliquant la nécessité de l'étiquetage et de la saisie des produits dangereux, comme les huiles usées et les contenants de produits chimiques vides ou qui contiennent des résidus en attente de destruction. Une auto-évaluation environnementale a permis de déterminer qu'aucune procédure normalisée n'est en place pour étiqueter et documenter les produits dangereux détruits. La SCP introduira une nouvelle procédure d'entreposage des produits dangereux à compter d'octobre 2018.

8. Maintenance et Services techniques – Formation propre à l'emploi sur le SIMDUT (19 septembre 2018)

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés, et de toutes les personnes touchées par son travail.

Discussion :

Le Comité examine une présentation expliquant qu'une nouvelle formation en ligne sur le SIMDUT propre aux produits est destinée aux employés du groupe Ingénierie et maintenance est en cours d'élaboration et sera offerte dans la Zone de la formation d'ici la fin d'octobre 2018. Elle comprendra ce qui suit :

- Un résumé des dangers liés à une exposition aux produits chimiques présents dans les produits utilisés actuellement;
- Les procédures de premiers soins;
- Une description de l'entreposage des produits chimiques dangereux pour le procédé de destruction.

9. Maintenance et Services techniques Entretien des une imprimantes (19 septembre 2018)

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés, et de toutes les personnes touchées par son travail.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

Discussion :

La SCP explique qu'en ce moment, les procédures de travail pour l'entretien des imprimantes qu'utilisent les techniciens de la maintenance sur l'équipement servant à trier la Poste-lettres ne reflètent pas toutes les mesures de sécurité. Une nouvelle procédure de travail sécuritaire pour l'entretien d'une imprimante à compter du quatrième trimestre de 2018 sera jointe à tous les bons de travail relatifs aux imprimantes, sous forme d'outil de travail axé sur l'EPI requis et les consignes de sécurité.

10. Maintenance et Services techniques – Permis mis à jour de travail en hauteur

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés, et de toutes les personnes touchées par son travail.

Discussion :

La SCP explique que les permis de travail en hauteur de Postes Canada, utilisés par les techniciens de la maintenance et les entrepreneurs, sont disponibles sur le site Intraposte. Des éléments importants ne sont pas inclus dans le permis de travail en hauteur; une mise à jour est donc nécessaire pour refléter les pratiques courantes de l'industrie. La SCP déclare qu'au quatrième trimestre de 2018, les permis comprendront les éléments supplémentaires suivants :

- La période de validité (ajout de la date d'expiration);
- La liste de contrôle des pratiques de sécurité;
- La définition du rôle;
- Les meilleures pratiques.

Le STTP recommande de mettre en place un élément déclencheur de la date de ce qui « recertifie le permis ».

11. Panneaux de signalisation de la sécurité sur les quais

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés, et de toutes les personnes touchées par son travail.

Discussion :

La SCP remplace les panneaux de signalisation sur les quais à l'intention des conducteurs par des panneaux améliorés, plus clairs. Le STTP en a reçu des copies. Un plan de mise en place est en cours d'élaboration.

12. Règles de sécurité sur les quais

Invitée : Virginie Tremblay

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

Aperçu :

L'établissement de traitement Léo-Blanchett a pris l'initiative de créer des règles de sécurité sur les quais pour tous les quais.

Discussion :

La SCP estime qu'il s'agit d'une excellente idée qui devrait être utilisée à l'échelle nationale. La mise en place est en cours d'élaboration, mais est ouverte aux commentaires. Ces règles doivent être affichées à la barrière dans les zones plus grandes, ainsi que dans les aires d'attente. Les emplacements plus petits devront faire l'objet d'une décision au cas par cas.

13. Test de radon

Aperçu :

En septembre 2016, la SCP a informé le Comité que, dans le cadre de son processus de diligence raisonnable, elle allait commencer à effectuer des tests dans ses installations pour détecter la présence éventuelle de radon. Les premiers tests ont eu lieu en novembre 2016.

Discussion :

Ce sujet est reporté à la réunion du 28 novembre 2018.

14. Cartes de coaching ergonomiques (19 septembre 2018)

Invitée : Virginie Tremblay

Aperçu :

L'équipe Santé et sécurité de la SCP a créé des cartes de coaching à l'intention des chefs d'équipe des établissements, pour les aider à coacher les employés quant aux pratiques ergonomiques dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes.

Discussion :

La SCP explique que les membres du CLMSS ont aussi tiré parti de ces cartes. Des chefs d'équipe ont demandé la création de cartes de coaching pour les services de livraison. La SCP déclare qu'elle aimerait les transmettre à tous les membres du CLMSS. La SCP remettra au STTP une version électronique des cartes axées sur les établissements et la livraison, afin qu'il les révise et les commente. La SCP prie le STTP de commenter en premier lieu les cartes relatives à la livraison, car les cartes des établissements sont déjà utilisées depuis plusieurs années par les chefs d'équipe.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira au STTP une version électronique des cartes de coaching.
2. Le STTP fournira ses commentaires en premier lieu sur les cartes relatives à la livraison.

15. Pensez sécurité. Rentrez sain et sauf. (5 décembre 2017)

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

Aperçu :

La SCP continue de travailler au programme « Pensez sécurité. Rentrez sain et sauf. » visant à souligner l'importance de la sécurité au sein de la communauté des Opérations et de l'ensemble de l'entreprise. Le programme sera axé sur la mise à jour des procédures et du matériel de communication sur la sécurité. La SCP a assuré au Comité qu'il s'agit d'un programme fondé sur les communications, et non sur les mesures disciplinaires.

Discussion :

Le STTP a fourni ses commentaires sur l'ensemble des «capsules info-santé» par courriel.

Le STTP soulève une préoccupation concernant la section du site Web relative aux enquêtes sur les incidents, car le CLMSS n'est pas mentionné.

Le STTP estime également que les politiques globales ne sont pas une bonne pratique et sont susceptibles d'engendrer davantage de problèmes.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fera un suivi au sujet de l'ajout du CLMSS dans la section des enquêtes sur les incidents.

16. Campagne sur les chiens (19 septembre 2018)

Invitée : Genevieve Joly

Aperçu :

Nos employés subissent chaque année de graves blessures en raison d'attaques et de morsures de chiens.

Discussion :

La SCP explique que les propriétaires de chiens peuvent faire toute la différence pour assurer la sécurité de nos agents de livraison et de toute autre visiteur. La SCP déclare qu'elle va lancer dans les médias sociaux une campagne, comprenant une vidéo de 20 sec visant à sensibiliser nos clients et à demander leur aide pour assurer la sécurité de nos agents de livraison. Le STTP déclare qu'il est d'accord avec l'idée de mesures préventives, surtout avant le début de la période de pointe.

17. Trieuse à petits paquets du régime international (TPPI) (5 octobre 2017)

Aperçu :

La SCP continue de moderniser et d'augmenter sa capacité de traitement du courrier. Un projet concernant l'achat de nouvel équipement qui traite mieux les colis provenant de la Chine est en cours.

Discussion :

La SCP déclare qu'elle a été heureuse de la présence de représentant nationaux et régionaux lors de la visite qui s'est déroulée à Toronto la semaine du 11 septembre 2018. Le Comité examine une présentation. Le STTP indique qu'il se réserve le droit de commenter le roulement des fonctions

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

ultérieurement. La SCP fournira également au STTP une copie électronique de l'analyse des exigences physiques (AEP). Le STTP souhaite savoir si l'AEP est une nouvelle fonction et suggère à la SCP de relire l'article 38 de la convention collective. Le STTP indique également aimer l'approche pratique de la formation. La SCP confirmera le nombre d'employés à former à Toronto et à Vancouver.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP relira l'article 38 de la convention collective au sujet de l'AEP.
2. La SCP assurera le suivi au sujet du nombre d'employés à former aux deux emplacements.

18. Politique sur la violence en milieu de travail (30 mai 2017)

Aperçu :

Conformément au *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail* (RCSST), la Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail doit être révisée tous les trois ans. La version actuelle de la Politique en matière de prévention et de répression de la violence en milieu de travail a été mise en œuvre le 25 octobre 2013 et sa révision est en retard.

Discussion :

La SCP estime qu'il reste trois éléments à discuter :

- une définition claire d'un enquêteur compétent;
- la perception des préjugés;
- les enquêteurs tiers.

La SCP reconnaît que la version mise à jour de la politique est toujours en attente.

Le STTP déclare retirer sa demande visant à ce que ses membres soient considérés comme des enquêteurs compétents. Le STTP indique par ailleurs qu'une partie du Code manque dans la Politique et doit être incluse dans la définition. Le STTP estime que la formation retenue n'est pas acceptable et qu'il manque un critère d'expérience aux enquêteurs de la SCP. Le STTP déclare que la relation de confiance avec la SCP a été brisée. Des rapports ont été revus et modifiés et n'ont pas été présentés au CNMSS. Le STTP n'accepte pas la liste d'enquêteurs internes de deuxième niveau. Il comprend ne pas pouvoir s'opposer à la liste, mais exprime ses préoccupations concernant l'impartialité.

Le STTP estime également qu'il serait souhaitable d'ajouter la violence familiale à la Politique. Le STTP suggère d'inviter un spécialiste externe à parler au Comité. La SCP souhaite examiner le procédé.

Le STTP déclare que l'IPG recommande aux employeurs que lorsqu'il y a signe de violence, il s'agit de violence en milieu de travail et non d'une affaire de droits de la personne. Le STTP souhaite une solution sur la manière de déterminer les situations donnant lieu à une enquête. Le STTP souhaite faire des recommandations des enquêteurs compétents un point permanent à l'ordre du jour du Comité. La SCP étudiera les suggestions du STTP et fournira une mise à jour écrite.

Recommandations et mesures de suivi :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

1. La SCP fournira une version révisée au Comité.

19. Mandat (5 octobre 2017)

Aperçu :

Le Code canadien du travail exigeant un examen du mandat du Comité au moins tous les deux ans. Le dernier examen du mandat du CLMSS a été effectué en 2015. Le Comité a suggéré d'apporter des modifications à la version actuelle afin d'inclure une liste de contrôle de l'efficacité du Comité.

Discussion :

La SCP a fourni une copie du mandat actuel au Comité aux fins d'examen à la réunion du 14 mars. Le STTP a déclaré qu'il fournira ses commentaires par écrit.

Recommandations et mesures de suivi

1. Le STTP fournira ses commentaires par écrit.

20. Politique sur les substances (29 mars 2018)

Aperçu :

Postes Canada a l'obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés et de toutes les personnes touchées par son travail. L'objectif de cette Politique est de veiller à ce que les employés de Postes Canada effectuent leurs tâches de manière sécuritaire, sans les effets ou les effets résiduels découlant de la consommation de substances qui représentent un risque pour la santé et la sécurité de l'employé, des autres employés ou du public.

Discussion :

Le STTP demande davantage d'explications sur la définition d'un poste critique pour la sécurité. La SCP explique que cette Politique n'a rien à voir avec des tests de dépistage de drogues. Elle demande aux employés de déclarer tout affaiblissement possible des facultés, afin de pouvoir s'y adapter. Les employés sont priés de faire preuve de jugement, non de tout déclarer sur eux. Ces situations seront examinées au cas par cas. Le STTP fournira ses commentaires sur la définition de poste critique, et a déclaré qu'il s'oppose à la position du FETCO qui propose la tenue de tests de dépistage aléatoires. Le STTP croit également que l'article 3 doit bénéficier de davantage de clarté. La définition du «travail» pour la Société doit être plus claire, ainsi que la définition du logo de l'entreprise : se limite-t-il à un uniforme ou comprend-il un gilet à capuchon, une tuque ou d'autres pièces de vêtement pouvant être achetées? Le STTP demande en outre pourquoi le libellé de l'article 9 diverge de toutes les autres références relatives au congédiement.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 19 septembre 2018

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira ses commentaires par écrit.
2. La SCP fera le suivi suite aux commentaires du STTP.

21. Points divers

Discussion :

Politique – Le STTP déclare être conscient qu'il répond tardivement par écrit aux deux politiques, mais qu'il espère que la SCP prendra quand même en compte ses commentaires (relatifs à la santé et la sécurité, ainsi qu'à la veste de haute visibilité). La SCP est d'accord.

Incendies en Colombie-Britannique – Le STTP est d'avis qu'il reste trop de contenu aux zones locales pour prendre une décision. Le STTP estime qu'il faut songer à créer une nouvelle politique. La SCP explique qu'un organigramme existe déjà sur la qualité de l'air intérieur, et convient qu'il est possible de créer une meilleure directive. La SCP fournira un aperçu général à la réunion suivante.

Points fermés

Tabouret et escabeau

Modification des bureaux du système de réexpédition

Comptes de formation dédiés

Dossiers de conducteurs de véhicules commerciaux

Liste de contrôle pour l'inspection du CLMSS

Polo de haute visibilité

Règles de sécurité

Réunions tenues en 2018 :

14 et 29 mars (X)	20 juin (X)	19 septembre (X)	28 novembre ()
-----------------------------	-----------------------	----------------------------	---------------------------